



12 Avenue Foch
92250
LA GARENNE-COLOMBES
☎ 06 63 27 34 94
www.photoclub-lgc.fr
FPF N° 015-0354

BULLETIN D'ADHESION 2017- 2018

Photo-Club de La Garenne-Colombes

ADHESION RENOUELEMENT

JE, SOUSSIGNE :

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE :

A :

CODE POSTAL :

adresse :

code postal : ville :

tél. privé : tél. prof. :

profession

email

Adhère au PHOTO-CLUB de LA GARENNE COLOMBES en qualité de :

(souligner la formule choisie, entourer la somme correspondante)

- A / MEMBRE ACTIF GARENNOIS : 50,00 €
- B / MEMBRE ACTIF NON GARENNOIS : 60,00 €
- C / CONJOINT(E) DE MEMBRE ACTIF : 30,00 €
- D / MEMBRE ACTIF ETUDIANT ou SANS EMPLOI : 30,00 €

Compétences que je souhaite acquérir (Acq.) ou transmettre (Trans.) :

Compétence	Acq.	Trans.	Compétence	Acq.	Trans.
Usage appareil photo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Photo numérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion de la lumière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lightroom	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prise de vue en studio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Photoshop	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lecture et regard critique de l'image	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Colorimétrie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dévelop. & tirage argentique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Histoire de la photo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait à : Le :

SIGNATURE DE L'ADHERENT :



Fédération Photographique de France

ADHESION RENOUELEMENT

JE, SOUSSIGNE :

NOM :

PRENOM :

ANCIEN N° CARTE FEDERALE :

COTISATION AU TITRE DE LA F.P.F. :

(Fédération Photographique de France)

Facultative, mais nécessaire pour participer aux compétitions.

N.B. : Bien que facultative, la carte fédérale est conseillée.

Elle offre de nombreux avantages.

Adhère à la Fédération Photographique de France :

(souligner la formule choisie, entourer la somme correspondante)

- 1 / CARTE FEDERALE SEULE : 36,00 €
- 2 / DEUXIEME CARTE FEDERALE DANS UN FOYER : 18,00 €
- 3 / CARTE FEDERALE MOINS DE 18 ANS : 5,00 €
- 4 / CARTE FEDERALE DE 18 ANS À 25 ANS : 18,00 €
- 5 / CARTE FEDERALE COUPLEE AVEC UN ABONNEMENT
A LA REVUE "France Photographie" : 58,00 €
- 6 / ABONNEMENT SANS CARTE FEDERALE : 30,00 €
- 7 / ABONNEMENT DES MOINS DE 18 ANS
COUPLE A UNE CARTE FEDERALE : 22,00 €

Fait à : Le :

SIGNATURE DE L'ADHERENT :

A régler en un seul versement par chèque au nom du "PHOTO-CLUB DE LA GARENNE COLOMBES" ou par carte bancaire

Règlement d'utilisation du laboratoire argentique, du laboratoire numérique, et du studio de prise de vue

1 Généralités

1.1 Introduction

Le photo-club dispose d'un accès à ses locaux 24h/24, 7j/7.

Ce privilège, accordé à titre tout à fait exceptionnel par la Mairie de La Garenne-Colombes, est conditionné par le respect de certaines règles d'usage élémentaires.

En cas de dérive, le photo-club pourrait se voir retirer l'accès aux locaux, en dehors des jours et heures d'ouverture. Par conséquent, le club se réserve le droit d'interdire, temporairement ou définitivement, l'accès aux locaux, aux membres ne respectant pas les règles décrites dans le présent document.

1.2 Usagers

L'usage du laboratoire et du studio est réservé exclusivement aux membres du club, fréquentant assidûment les réunions ordinaires et participant à ses activités, dans l'intérêt général de l'association.

1.3 Type d'activité

Les moyens mis à disposition par le photo-club (laboratoires et studio) sont destinés à des travaux amateurs. Aucun travail professionnel ne sera admis sous peine d'exclusion, immédiate et définitive, du club, sans aucun dédommagement.

1.4 Interdiction de fumer

Le Foyer des Arts et Loisirs étant un lieu public, il est rappelé l'interdiction absolue d'y fumer à l'intérieur.

2 Description des moyens mis à disposition

2.1 Laboratoire argentique

Le photo-club met, à la disposition de ses adhérents, le matériel nécessaire pour effectuer le développement, le tirage et l'agrandissement des films. Les consommables (produits et papiers) restant à la charge des utilisateurs.

2.2 Laboratoire numérique

Un ordinateur équipé de logiciels de retouche photo, d'un scanner et d'une imprimante est à la disposition des adhérents, pour les travaux numériques. L'utilisation de l'imprimante n'étant néanmoins possible qu'en présence d'un membre de l'association, habilité à l'utiliser, et moyennant une contribution pécuniaire pour les consommables.

2.3 Studio de prise de vue

Le studio est équipé d'un ensemble de fonds papier de différentes couleurs et de matériels d'éclairage : flash 600 et 800 Joules et accessoires d'éclairage.

3 Accès aux locaux

3.1 Réservation

La réservation des laboratoires et du studio se fait, de préférence, le jeudi soir, à l'occasion des réunions ordinaires.

3.2 Clés

Après avoir effectué une réservation, les clés des locaux sont tenues à disposition aux adresses suivantes :

Du mardi au samedi : Jacques LEFRANCOIS – 14 rue Voltaire – 92 250 La Garenne Colombes – 01 47 82 20 46

Le nombre de trousseaux étant limité, les clés doivent être récupérées le plus tard possible avant

l'utilisation des locaux. Les clés ne seront pas remises plus de 24 heures avant une réservation et doivent être restituées, le jour même de l'utilisation des locaux. A noter que les clés peuvent être déposées dans la boîte aux lettres des personnes qui en ont la gestion.

En dehors des jours et heures d'ouverture du Foyer des Arts et Loisirs, les portes extérieures doivent être maintenues fermées à clé, y compris pendant l'utilisation des locaux.

3.3 Alarme

En dehors des jours et heures d'ouverture du Foyer des Arts et Loisirs, le bâtiment est mis sous alarme.

L'alarme doit donc être désactivée à l'entrée dans les locaux et réactivée en quittant les lieux.

Il est recommandé de contrôler l'état de l'alarme (activée / désactivée) avant de tenter de la désactiver : la saisie du code permettant à la fois de l'activer et de la désactiver.

Le code ainsi que la procédure d'activation et de désactivation de l'alarme sont à demander lors de la remise des clés.

A noter que l'alarme n'est désactivée que dans les zones utilisées par le photo-club (hall d'entrée du foyer, escalier, laboratoire, studio et toilettes). Les autres secteurs du Foyer restent sous alarme et leur accès est strictement interdit.

4 Registre d'utilisation

Un registre d'utilisation est présent dans le laboratoire argentique et dans le studio, il doit être rempli à chaque utilisation.

Il est demandé d'indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénom du membre du club ayant utilisé les locaux
- Date et heure d'arrivée et de départ des locaux
- Activité réalisée
- Observation : à renseigner systématiquement

Les observations sont destinées à indiquer l'état des locaux et du matériel. Le dernier usager sera considéré comme responsable de tous les dégâts qu'il n'aura pas signalé immédiatement par écrit et sera tenu, sauf avis contraire du conseil d'administration, de rembourser les matériels détériorés.

5 Entretien du matériel, rangement et nettoyage

Chaque membre doit s'efforcer de laisser les locaux, après usage, dans un état impeccable d'ordre et de propreté. Les corbeilles à papiers seront vidées dans les poubelles situées dans la cour du Foyer.

Tout le matériel utilisé doit être parfaitement nettoyé et remis à sa place.

Le matériel ne doit pas quitter les locaux du club.

Les flashes de studio ne doivent pas être déplacés avant leur refroidissement complet.

Fait à : _____ le : _____

Nom : _____

Prénom : _____

« Lu et approuvé »

Signature :